



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Parc photovoltaïque au sol de Noeux-les-Mines

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENERCOOP HAUTS-DE-FRANCE

Raison sociale

ENERCOOP HAUTS-DE-FRANCE

N° SIRET

53408659000021

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GUT

Prénom(s)

Johan

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire et mettre en service un parc photovoltaïque au sol sur la parcelle AN 144 de Noeux-les-Mines. sur la friche industrielle de la zone industrielle de Noeux-Labourse. Il n'existe pas de rue sur l'emprise d'accueil du projet, la parcelle se trouve à Noeux-les-Mines entre la rue Jean Moulin à Noeux-les-Mines et la rue Lavoisier à Labourse. - Puissance installée : 999,9 kWc - Production électrique annuelle : 1100 MWh/an. Les aménagements prévus sont : - 9502 m² de surface clôturée avec débroussaillage préalable - l'accès par deux portails et une zone de circulation interne Les éléments constituant cette centrale solaire sont : - 4152 m² de panneaux photovoltaïques soit 3900 m² projetés au sol - 6 onduleurs décentralisés : 2 de 150 kW et 5 de 110 kW - 1 point de livraison pour un poste privé combine transformateur HTA/poste de livraison moyenne tension HTA ou 3 points de livraison pour trois raccordements au réseau public de distribution d'électricité basse tension en injection totale ainsi que l'alimentation des auxiliaires. - le démantèlement de la centrale photovoltaïque (structures et panneaux) et la remise en état du site au terme de l'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

La résilience du réseau public de distribution d'électricité, par la décentralisation de la production d'électricité, L'accélération de la transition énergétique grâce à la production d'une énergie à faible émission de gaz à effet de serre (jusqu'à 11 tonnes de CO₂ évitées chaque année) Le passage à l'action dans la réponse aux objectifs fixés par le Plan Air Énergie Climat Territorial (PCAET) : le parc assurera la production de l'équivalent de la consommation électrique domestique - hors chauffage - de 1100 habitants, Le développement des énergies renouvelables avec des retombées sociétales : Gouvernance citoyenne via le partenariat avec la CABBALR et l'ouverture aux habitants et entreprises locales Mobilisation des capitaux citoyens et locaux, grâce à l'investissement des sociétaires de la coopérative Enercoop HDF, Les revenus contribueront au développement de nouveaux projets. L'appropriation des enjeux énergétiques par les acteurs locaux, par la mise en valeur du parc au travers d'animations pédagogiques portées par Enercoop Hauts-de-France. Mise en place d'une boucle locale d'énergie (opération d'autoconsommation collective).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de construction dure entre 2 et 3 mois. Les grandes étapes du chantier sont : - la préparation du terrain (piquetage, balisage des zones à enjeux, installation zone refuge, installation de la base de vie et de la zone de stockage,) - la pose des clôtures et portails - la réalisation des tranchées de raccordement si l'étude de sol confirme cette possibilité - l'installation des pieux ou des longrines béton de lestage ou de gabions, la technique d'ancrage étant subordonnée au résultat des études géotechniques ; - le montage mécanique des structures des tables support ; - le montage mécanique des modules PV ; - la fixation des onduleurs aux structures et le raccordement électrique depuis les onduleurs jusqu'aux points de livraison ; - l'installation de deux armoires basse tension et points de livraison ou d'un poste combiné de transformation et de livraison HTA privé ; - le raccordement électrique des modules PV entre eux, la mise à la terre des modules, des structures métalliques et des onduleurs ; - le passage du bureau de contrôle pour l'obtention du CONSUEL ; - les essais et la mise en service du raccordement au réseau avec ENEDIS. Un suivi environnemental du chantier est prévu. À chaque étape, un tri des déchets est mis en place et le site est nettoyé avant la fin du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation, l'installation PV est suivie à distance par un système de monitoring afin de s'assurer de la bonne production électrique et d'envoyer des alarmes en cas d'erreur du système. Du point de vue des espaces verts, le site sera débroussaillé annuellement (par défaut fauche mécanique mais la mise en place d'un éco-pâturage est à l'étude). Suivi de l'efficacité et de la pérennité des aménagements pour la faune. Une maintenance annuelle préventive des équipements de production a lieu au printemps. Elle comporte des points de vérification visuels (panneaux, connecteurs, boîtiers de raccordement, onduleurs...), des opérations de nettoyage si nécessaire (dépoussierage onduleurs, panneaux solaires en cas d'encrassement avéré...), des mesures électriques (chaînes de modules, continuité de la liaison équipotentielle...) et le remplacement du petit consommable (fusibles, parafoudres, connecteurs...). En fin de vie de l'installation PV, celle-ci sera démontée et le terrain rendu à son état originel : - démontage en envoi en centre de collecte et de traitement des panneaux PV et des onduleurs ; - de-câblage ; - démontage des structures métalliques et retrait des pieux enfoncés dans le sol ou des longrines de lestage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de déclaration préalable (R421-9 du code de l'urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée : Surface cloturée : Surface de panneaux PV : Hauteur de la clôture :	(999,9, kWc) (9502, m ²) (4152, m ²) (2, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	405 m de ZNIEFF de type I « Terril n°45 des anciennes usines de Noeux a Labourse » et 750m de ZNIEFF de type I « Marais de Loisme »
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Monument historique le plus proche 1195 metres de l'Ancienne pharmacie centrale de la Compagnie des Mines (Noeux-les-Mines)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est soumise au PPRI (PPR inondation) de la vallée de Lawe. La zone d'implantation n'est pas concernée dans le zonage réglementaire du PPRI. La commune est soumise au PPRM (PPR miniers) du
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI : prescrit PPRM : prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	étude pollution réalisée mais ne fait pas l'objet d'un classement BASIAS ou sols pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	Sites classe le plus proche : 405 metres Terril n°45 de Labourse (non accessible)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas de ressources particulieres
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	D'apres les etudes realisees par le bureau d'etude environnement, apres application des mesures d'evitement et de reduction, les impacts sont consideres a un niveau nul a faible
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est concerne par la presence d'une conduite de gaz (exploitee par Gazonor) et se situe a proximite d'une voie SNCF. Un ensemble de prescriptions (liste en annexe) est a appliquer pour eviter tout risque
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	en periode de travaux (livraison du materiel) en periode d'exploitation (passage ponctuel, 1 a 2 fois par an)
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	en periode de travaux uniquement (battage des pieux soit 1 a 2 semaines)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le systeme en fonctionnement ne genere pas de vibrations. Lors du chantier, des vibrations peuvent resulter du battage des pieux d'ancrage pendant 1 a 2 semaines
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Flore et habitats : Absence de zone humide (caractère floristique et pédologique vérifiés). Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce végétale patrimoniale ou protégée n'y ont été recensés. Deux espèces exotiques envahissantes ont été recensées lors des prospections : Vigne-vierge commune et La Renouée du Japon Faune : 33 espèces d'oiseaux dont plusieurs nicheuses à enjeu de conservation 1 espèce de reptiles protégée (lézard des murailles) L'analyse des incidences met en évidence que le projet est susceptible d'occasionner une altération ponctuelle et limitée des habitats favorables au Lézard des murailles. Toutefois, les mesures d'évitement et de réduction prévues permettront de contenir les effets sur l'espèce et ses habitats, notamment grâce à la mise en place d'aménagements spécifiques favorables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures à appliquer sont listées dans l'annexe C3 NLM_etude_FFH_impacts&mesures En amont des travaux : E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet au regard des habitats d'espèces à enjeux (taille du projet réduite de 25 065,4m² à 9 502,3m²) E2 : Balisage des secteurs à enjeux en phase chantier R1 : Installation d'une zone refuge temporaire pour le Lézard des murailles en phase travaux En phase travaux : R2 : Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces R3 : Implantation d'une haie arbustive et maintien de milieux ouverts R4 : Implantation de micro-habitats pour le Lézard des murailles au droit du projet R5 : Mise en place de clôtures permettant le passage de la petite faune R6 : Gestion des EEE En exploitation et fonctionnement : R7 : Dispositif limitant la pollution lumineuse R8 : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de centrale photovoltaïque est de taille réduite (moins d'un hectare) et implante sur une friche industrielle, non concernée par aucun zonage réglementaire de protection de la biodiversité et ne présente pas d'enjeu particulier concernant la flore ou les habitats naturels. L'analyse des incidences met en évidence que le projet est susceptible d'occasionner une altération ponctuelle et limitée des habitats favorables au Lézard des murailles. Toutefois, les mesures d'évitement et de réduction prévues permettront de contenir les effets sur l'espèce et ses habitats. Un suivi des aménagements mis en place sera réalisé en phase d'exploitation afin de s'assurer de leur efficacité. Absence de zone humide sur la zone d'étude. Au regard des enjeux identifiés, des caractéristiques du projet final et des mesures proposées, les impacts

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)